



Règlement

Séjour des Réconciliations

Du 24 au 30 juin 2019

APPEL À PROJETS

Règlement

A remettre avant le 31 mars 2019

Par courriel : c.gambart@champagne-patrimoinemondial.org

et mettre en copie contact@champagne-patrimoinemondial.org

Par courrier :

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial
C/o Agence d'urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme
CS 90 000
51084 Reims cedex

En 2019, le Séjour des Réconciliations se déroulera du 24 au 30 juin 2019 pour célébrer les valeurs de l'UNESCO et le 4^{ème} anniversaire de l'inscription de la Champagne sur la Liste du patrimoine mondial.

L'appel à projets est ouvert aux collectivités, vigneron, coopératives, maisons, associations, enseignants, entreprises, habitants, prestataires touristiques sous diverses formes : conférence, exposition, spectacle, concert, lecture de paysage, pique-nique dans les vignes, lâchers de lanternes, activité œnotouristique (dégustation, visite, démonstration, balade dans le vignoble), etc...

Proposez-nous une manifestation qui se déroulera du 24 au 29 juin 2019. Le 30 juin sera consacré exclusivement au grand rassemblement de la Marche des Réconciliations à Reims pour cette 4^{ème} édition.

Pour participer au programme, remplissez le dossier d'inscription et retournez les documents à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne avant le 31 mars 2019.

Les objectifs du Séjour des Réconciliations

- Mettre en avant les valeurs de l'UNESCO : construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes à travers la culture, la science et l'éducation.
- Valoriser la Convention du Patrimoine mondial de 1972.
- Proposer une découverte insolite des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO le 4 juillet 2015.
- Permettre aux habitants et aux acteurs du territoire de partager leur regard sur les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.
- Poursuivre la dynamique de mobilisation populaire et d'engagement pour la sauvegarde et la valorisation des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Comment participer ?

Chaque personne ou structure qui souhaite participer au Séjour des Réconciliations doit envoyer son dossier d'inscription dûment rempli avant le 31 mars 2019. Chaque projet devra répondre aux critères de sélection. Il sera ensuite examiné par la Mission afin d'être labellisé « Séjour des Réconciliations ».

Parmi les différents projets labellisés, la Mission récompensera les projets particulièrement innovants et porteurs des valeurs des sites des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne par un label « Insolite Patrimoine mondial »

Qui ?

Collectivités, institutions, vignerons, coopératives, maisons, associations, enseignants et établissements scolaires/précolaires, entreprises, habitants, prestataires touristiques, professionnels de la médiation et toute personne ayant envie de faire connaître les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Calendrier

1. Avant le 31 mars 2019 : en téléchargeant et remplissant le formulaire et en le renvoyant par mail à c.gambart@champagne-patrimoinemondial.org et mettre en copie contact@champagne-patrimoinemondial.org ou par courrier : Place des Droits de l'Homme - CS 90 000 - 51084 Reims cedex.
2. Première semaine d'Avril 2019 : sélection des manifestations labellisées « Séjour des Réconciliations » et des coups de cœur « Insolite Patrimoine mondial »
3. Publication et diffusion du programme en mai 2019. Distribution des kits de communication.

Critères de sélection

Pour participer à l'appel à projets, chaque manifestation proposée devra répondre aux critères suivants :

- Contribuer à la diffusion des valeurs de l'UNESCO : construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes par la culture, la science et l'éducation en proposant des projets visant à la Réconciliation de l'Homme avec son environnement, son patrimoine ou encore avec soi-même.
- Transmettre les valeurs de la Convention de 1972, concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et plus particulièrement de participer à la meilleure connaissance des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.
- Etre en lien avec au moins une thématique de la Charte d'engagement (http://champagne-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2014/04/Charte_paysages_du_Champagne1.pdf)
 - Architecture, Patrimoine et Paysage ;
 - Urbanisme et Aménagement du territoire ;
 - Médiation (sensibilisation, animation, mobilisation) ;
 - Savoir-faire (viti-vinicoles, patrimoine, etc...) ;
 - Tourisme, Economie et Développement local ;
 - Environnement et Développement durable.

Le projet pourra par exemple porter sur :

- La connaissance historique, patrimoniale et scientifique des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ;
 - Les savoir-faire et innovations viti-vinicoles ;
 - La dimension écologique et environnementale des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ;
 - La dimension immatérielle des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ;
 - La transmission et l'appropriation des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, de sa Valeur Universelle Exceptionnelle ;
 - La protection et la valorisation du patrimoine vernaculaire et monumental des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.
-
- La manifestation doit être organisée entre le 24 juin et le 29 juin. Le 30 juin étant dédié au grand rassemblement de la Marche des Réconciliations à Reims au départ du Parc de Champagne.
 - Etre en adéquation avec les objectifs du Séjour des Réconciliations.
 - Disposer d'un financement autonome.
 - Proposer un accès gratuit ou à prix attractif.
 - En cas de dégustation ou de ventes de Champagne, il est demandé au porteur de projet de rappeler les règles de consommation responsable de boissons alcoolisées et d'inviter à utiliser les crachoirs mis à disposition. Plus d'infos sur : <http://www.vinetsociete.fr/prevention>
 - Assurer la responsabilité et la sécurité de sa manifestation.
 - S'engager à communiquer dans le cadre du Séjour des Réconciliations et à mettre en avant les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

La sélection

La Mission sélectionnera les différents projets qui bénéficieront de la labellisation « Séjour des Réconciliations » et élira les projets « Insolite patrimoine mondial ».

Une communication privilégiée sera prévue pour les projets « Insolite Patrimoine mondial » :

- Mise en avant dans la programmation, sur le site internet et focus sur les réseaux sociaux ;
- Insertion dans le dossier de presse et communiqué.

Communication

Un kit de communication sera distribué aux projets labellisés « Séjour des Réconciliations » dans la limite des stocks proposés et suivant les informations transmises dans le dossier d'inscription par le porteur de projet :

- Affiches ;
- Flyers ;
- Signature électronique ;
- Bandeau pour les réseaux sociaux ;
- Label « Séjour des Réconciliations » ;
- Communiqué de presse.

Chaque manifestation sera recensée sur le programme du Séjour des Réconciliations et sur le dossier de presse transmis aux journalistes.